

# Animations sportives vacances Toussaint 2018

Pour les  
10/16 ans

# TICKETS SPORTS



[www.ocspac.com](http://www.ocspac.com)



Clôture des inscriptions le **mercredi 17 Octobre 2018**

Du 22 Octobre  
au 02 Novembre

# TICKETS SPORT

Pour les  
10/16 ans

## MODE D'EMPLOI

- 1- Réserver au **06.98.57.76.14** du lundi au vendredi sur répondeur
- 2- Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à :  
**OCSPAC - BP 25054 - 35250 St Aubin d'Aubigné**
- 3- Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement
- 4- Les horaires de ramassage en car seront affichés dans toutes les mairies de la Communauté de Communes le vendredi matin (au plus tard) **19 Octobre 2018**

**Fournir le pique nique le midi**

### Tenue sportive obligatoire pour toutes les journées « tickets sport »

**Patinoire** : gants obligatoires - chaussettes hautes

**Piscine** : short interdit - maillot de bain obligatoire

**Tennis de table** : matériel personnel si possible sinon prêt de raquettes de l'OCSPAC

**Pour les activités en salle** : chaussures propres obligatoires

### Clôture des inscriptions le **mercredi 17 Octobre 2018**

Au delà de cette date, nous n'assurons pas le transport si votre commune n'est pas desservie préalablement.

-----  
Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC  
à : **OCSPAC – BP 25054 – 35250 St Aubin d'Aubigné.**

Je soussigné(e) M./Mme\* \_\_\_\_\_ commune de \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ téléphone en cas d'urgence\* : \_\_\_\_\_

Inscrit ma fille/mon fils : \_\_\_\_\_ date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
aux activités suivantes\* :

tennis de table    accrobranche    bowling    soccer    piscine

escalade bloc    patinoire    défis sportifs Halloween    beachsoccer/sandball

Je verse la somme de \_\_\_\_\_ € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature\* :

mail\* :

\* à remplir obligatoirement

\* seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

# TICKETS SPORT

Lundi 22 Octobre  
Dingé



Tournoi de **tennis de table**  
intercommunautaire avec le Val d'Ille

4,50 €

Mardi 23 Octobre  
Liffré

**Accrobranche**, parcours aventure  
Parc de la mi-forêt



14,50 €

Mercredi 24 Octobre  
Montreuil s/Ille



**Bowling** à la Mézière  
jeux d'opposition et basket-ball

13,00 €

Jeudi 25 Octobre  
La Mézière

**Soccer** à Cap Malo  
(toute la journée)



13,00 €

Vendredi 26 Octobre  
Sens de Bretagne



**Piscine Aquatis** à Fougères  
**Gym Parkour** le matin

10,20 €

Lundi 29 Octobre  
Montreuil s/Ille

**Escalade de bloc** en salle à St Grégoire  
jeux sportifs le matin



13,00 €

Mardi 30 Octobre  
Gahard le matin



**Patinoire** « le blizz »  
hockey et tchoukball

13,00 €

Mercredi 31 Octobre  
Melesse



**Défis sportifs** (Quidditch...) sur le thème d'

**HALLOWEEN**



8,00 €

*Course d'orientation sur le territoire des zombies, des vampires,...*

Vendredi 02 Novembre  
Montreuil s/Ille

**Beach soccer** et **sandball** à Cap Multisport  
dodgeball le matin



10,20 €

# REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné et de Chevaigné ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.

Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

## Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

Les absences donneront lieu à un remboursement **uniquement sur présentation d'un certificat médical.**

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

## Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est la charge des parents.

## Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

## Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

## Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.

Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

## Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

## Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie